

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ROUSSILLON CONFLENT

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 Mars 2024
Sur la commune de Néfiach**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Votants : 36

N° DELIBERATION	OBJET	VOTE (Approuvé/Rejeté)
<i>Délib. n°1</i>	Installation d'un nouveau conseiller communautaire de la commune d'Ille sur Têt	Approuvé
<i>Délib. n°2</i>	Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)	Approuvé
<i>Délib. n°3</i>	Modification du Tableau des effectifs	Approuvé
<i>Délib. n°4</i>	Renouvellement de l'agrément pour avoir recours au service civique	Approuvé
<i>Délib. n°5</i>	Approbation de l'élargissement de la convention de partenariat avec T.E.S.T.	Approuvé
<i>Délib. n°6</i>	Lissage sur le régime indemnitaire en cas d'avancement de carrière	Approuvé
<i>Délib. n°7</i>	Modification du protocole d'accord	Approuvé
<i>Délib. n°8</i>	Mise à jour des commissions communautaires	Approuvé
<i>Délib. n°9</i>	Validation du dossier OCMACS - AMIEL	Approuvé
<i>Délib. n°10</i>	Validation du projet de rénovation énergétique du Restaurant Scolaire d'Ille sur Têt	Approuvé
<i>Délib. n°11</i>	Subvention de fonctionnement versée à l'ACGV pour l'exercice 2024	Approuvé
<i>Délib. n°12</i>	Subvention versée à l'association une vie, un chat	Approuvé

Délib. n°13	Approbation de la mise en place d'une plateforme "Déclaloc" pour une aide aux hébergeurs sur la déclaration de leurs locations de vacances	Approuvé
Délib. n°14	Approbation des nouveaux tarifs appliqués aux accueils de loisirs à partir de la rentrée scolaire 2024/2025	Approuvé
Délib. n°15	Approbation du règlement intérieur des accueils de loisirs et de la restauration scolaire des enfants de maternelle et de l'élémentaire ainsi que celui des espaces ados à partir de la rentrée scolaire 2024/2025	Approuvé
Délib. n°16	Demande de modifications à apporter au Règlement Intérieur des EAJE	Approuvé
Délib. n°17	Modification des statuts du service des ordures ménagères et assimilés	Approuvé
Délib. n°18	Fixation des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2024	Approuvé

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.

Compte-rendu affiché le : 08/03/2024

Mis en ligne sur le site de la communauté le : 08/03/2024

Le Président
Marc BIANCHINI

